

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 41 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017 A 20H00**

Date de la convocation : 27 octobre 2017.

L'an deux mil dix-sept, le trois novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, Adjointe
MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoints
M. Laurent CLAUDET Conseiller délégué
Mme Corinne GARNIER, Conseillère municipale
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Hervé DECREUSE Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Jennifer BRESSAND Conseillère municipale
M. Luca CURTENELLE, Conseiller municipal

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 41 :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 40 du 6 octobre.**
- 2. Administration générale.**
 - Réunion sur la thématique GEMAPI et la digue de Bannans.
- 3. Urbanisme.**
 - D.G.D. (Décompte Général Définitif) du lotissement Montguidan.
- 4. Bâtiments.**
 - **Tarif jaune** : travaux nécessaires à la mise en place
 - **Eglise** : début des travaux prévus début novembre.
: problème du chauffage
- 5. Cimetière**
 - Demande de caveau
 - Travaux
- 6. Eau – assainissement.**
 - Travaux château d'eau
 - Transfert de la compétence eau
 - Convention avec la CCGP

7. Voirie

- Route de La Rivière
- Route des Prés
- Rue d'Arlier

8. Informations diverses.

- Conventions d'occupation des locaux du SEVAD avec :
La commune, l'ACI , le comité des fêtes.

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 40 du 6 octobre.

Sans opposition ni commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration générale.

- Réunion sur la thématique GEMAPI et la digue de Bannans.

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) était à l'origine une compétence communale. Elle a été transférée à la communauté de communes qui devra la transférer au SMMAH (Syndicat Mixte des Milieux Naturels du Haut-Doubs).

Par courrier du 2 octobre 2017 adressé à la CFD, la DREAL annonce qu'à partir du 01/01/2018, la CFD aura à assurer la responsabilité de la digue de protection actuellement gérée par la commune de Bannans.

Compte tenu de cette date très proche de transfert de compétence, ce sujet est mis en attente jusqu'au 31/12/17.

3. Urbanisme.

- D.G.D. (Décompte Général Définitif) du lotissement Montguidan.

Suite à la réception définitive des travaux, le D.G.D. a été signé le 02/11/2017.

4. Bâtiments.

- **Tarif jaune** : Travaux nécessaires à la mise en place

Comme déjà évoqué, un tarif jaune permettrait de sécuriser l'ensemble de la consommation électrique des différents bâtiments communaux. Le STA a déjà donné son accord pour la traversée de la rue Laurent Troutet qui est également une route départementale. L'idée est d'installer l'armoire électrique à l'endroit où était fixée la cabine téléphonique.

- **Eglise** : Début des travaux prévus début novembre.

Les travaux sont prévus démarrer le 13/11 par le démontage de la chaufferie suivi par la mise en place de l'échafaudage.

: Problème du chauffage.

Une estimation d'environ 22.000 € H.T. (+ 13.000 € d'options) a été établie par la société Prêtre. Il convient maintenant de choisir la formule qui nous semble la mieux adaptée sachant que les communes ayant mis en place ce mode de chauffage dans leur église n'ont pas donné suite à nos demandes de visites et de renseignements. Un devis précis sera établi prochainement par la société Prêtre, spécialiste de l'électrification des églises.

5. Cimetière

➤ Demande de caveau

Madame Hanriot née Champreux et originaire de Bannans a fait la demande pour un caveau de 2 ou 3 places. Compte tenu de l'ancienneté des dernières cessions, environ 10 ans, et afin de garantir le prix le plus juste, il est décidé de contacter l'entreprise spécialisée Gauthier de Mièges pour obtenir des prix actuels.

➤ Travaux

Ces travaux concernent l'exhumation de la tombe de Monsieur Arsène More qui n'a pas de descendance pour l'entretenir. De plus, la place rendue disponible serait utilisée pour la création de nouveaux caveaux.

6. Eau – assainissement.

➤ Travaux château d'eau.

La société Thieulin a prévu pour fin novembre la mise en place d'un système de télégestion. Un système anti-intrusion doit également être installé.

➤ Transfert de la compétence eau.

La proposition de loi portée par le Sénat et soutenue par une partie des députés avait pour ambition de maintenir au niveau optionnel le transfert de la compétence eau. Cette proposition ayant été rejetée par le gouvernement, il est désormais officiel que cette compétence devra obligatoirement être transférée aux communautés de communes au plus tard le 31/12/2019.

Cette obligation n'est pas une bonne nouvelle pour Bannans qui produit et vend un volume d'eau important. Le prochain challenge consistera à faire admettre à la CFD notre spécificité afin qu'une allocation compensatrice nous soit attribuée.

➤ Convention avec la CCGP

Quelques points restent encore à éclaircir notamment la consommation annuelle de la commune de Sainte Colombe. L'objectif est de rédiger une convention aussi précise que possible et de la soumettre à la CCGP courant décembre afin que la fourniture d'eau à la commune de Sainte Colombe débute début janvier 2018.

7. Voirie

➤ Route de La Rivière

L'intervention de l'entreprise Colas a concerné une longueur d'environ 180m pour un coût HT de 18.000 € HT y compris la réalisation d'un enduit superficiel monocouche double gravillonnage porphyres

Les travaux certes ont été bien réalisés mais l'épaisseur de bitume mise en place a créé un seuil important au niveau des accotements. Pour régler ce problème, il y a lieu de faire des banquettes au moyen de terre végétale. Un devis a été fourni par l'entreprise : Le coût est de 2.376 € pour 360 ml.

➤ Route des prés.

L'entreprise Colas a également réalisé les travaux de la route des prés : Coût = 16.110 € HT pour 220 ml environ. Le problème de seuil au niveau des accotements affecte également cette route.

Le coût pour la mise en place de banquettes réalisées en tout venant est de 1.848 € HT pour 440 ml.

➤ Rue d'Arlier

Compte tenu du planning de l'entreprise Colas, adjudicataire des travaux et de la proximité de l'hiver, les travaux de la rue d'Arlier sont reportés à Avril 2018.

➤ Déneigement.

Les contrats passés avec nos deux prestataires habituels sont renouvelés aux conditions suivantes :

- Sébastien Champreux pour le déneigement des trottoirs etc...

55 € / heure avec utilisation de la déneigeuse.

40 € / heure pour le déneigement manuel (les bouches à incendie).

- Frédéric Bernard pour le déneigement des rues (non départementales)

Forfait de : 2.040 € du 1^{er} au 5^e passage (neige ou pas)

Par passage : 403 € du 6^e au 15^e passage

Par passage : 378 € à partir du 16^e passage

8. Informations diverses.

- Conventions d'occupation des locaux du SEVAD avec :

La commune, l'ACI, le comité des fêtes.

Le SEVAD sera contacté afin qu'il rédige ces 3 conventions.

Par ailleurs, il est nécessaire que la commune passe une convention avec le comité des fêtes et avec l'ACI pour l'utilisation du grenier au-dessus de la mairie.

- Repas des Anciens

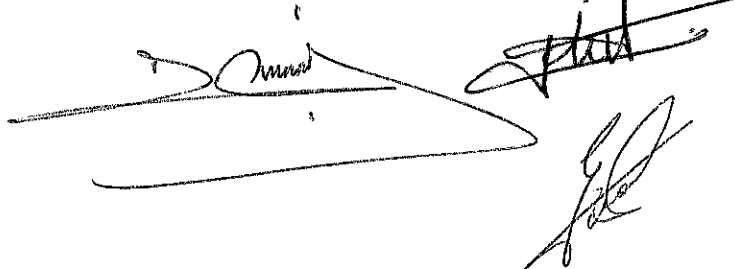
Il est prévu samedi 16 décembre. Le traiteur « Le Gaulois » de Bonnevaux a été choisi pour la préparation du repas du midi.

La séance est levée à 23h20

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

The image shows two columns of handwritten signatures. The left column, under the heading 'Le Maire', contains a single large signature. The right column, under the heading 'Les Adjoints', contains two smaller signatures.The image shows two columns of handwritten signatures. The left column, under the heading 'Les Conseillers Municipaux', contains two signatures, one of which is clearly legible as 'Bresson'. The right column contains one signature.